



Règlement des trophées Innovation et bonnes initiatives autour du vélo en Maurienne

Edition 2020



Article 1 : Que sont les trophées de l'innovation vélo?

Les trophées de l'innovation vélo est une opération lancée à l'échelle de la vallée de la Maurienne permettant de valoriser et de récompenser des initiatives originales et innovantes entreprises dans le domaine du vélo.

L'objectif est d'inciter des porteurs de projets de tous horizons (entreprises, associations, clubs vélo, structures touristiques, collectivités, hébergeurs, prestataires de services, artistes, établissements scolaires, etc.) à s'emparer de la dynamique vélo impulsée dans la vallée à travers la *marque La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde*©

Afin de rendre accessibles ces trophées au plus grand nombre, 7 catégories sont proposées. Chacune se verra attribuée un prix.

1. Équipements et aménagements

Il récompensera une structure ayant mis en place un/des équipement(s) ou un/des aménagement(s) particulier(s) et novateur facilitant l'usage du vélo.

2. Services et équipements

Il récompensera une structure proposant un/des service(s) et/ou un/des équipement(s) innovants répondant aux attentes du public cycliste.

3. Matériel et accessoires

Il récompensera une structure ayant élaboré ou mettant à disposition des cyclistes du matériel ou un/des accessoire(s) innovants à destination des cyclistes.

4. Séjours, voyages organisés

Il récompensera une structure ayant entrepris de proposer un séjour en Maurienne répondant aux attentes actuelles des cyclistes.

5. Evènements, animations, courses

Il récompensera une structure proposant l'organisation d'un évènement, d'une animation ou d'une course destiné aux cyclistes en incluant une dimension innovante, atypique, ou spécifique à la Maurienne

6. Promotion, communication

Il récompensera une structure proposant une démarche de promotion ou un support de communication différenciant et original pour le territoire et valorisant l'activité vélo.

7. Coup de Cœur du jury

Il récompensera une initiative ayant particulièrement retenu l'attention du jury parmi les dossiers reçus toutes catégories confondues.

Article 2 : Qui organise les trophées de l'innovation vélo?

L'organisation des trophées de l'innovation vélo en Maurienne est portée par Maurienne Tourisme, association loi 1901 en charge du développement et de la promotion touristique de la vallée autour de la pratique du vélo notamment.

Maurienne Tourisme
Ancien Evêché, place de la cathédrale
73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert aux organismes suivants : entreprises, associations, clubs et écoles vélo, structures touristiques, collectivités, hébergeurs, prestataires de services, artistes, établissements scolaires, organisateurs d'évènements.

Chaque participant s'engage à :

- Justifier d'une immatriculation : numéro Siret ou équivalent
- Justifier que l'action proposée dans le cadre des trophées concerne la vallée de la Maurienne.
- Présenter une action exemplaire et illustrant la capacité à innover et à proposer des initiatives insolites, originales, créatives et novatrices autour du vélo en Maurienne.
- Accepter sans réserve le règlement des trophées.

Article 4 : Modalités de participation

- Le dossier de candidature ainsi que le règlement sont consultables et téléchargeables sur le site internet www.pro.maurienne-tourisme.com.
- Le dossier est à compléter et à retourner **avant le 17 juillet 2020** soit :

- Par courrier à Maurienne Tourisme, Ancien Evêché, place de la cathédrale, 73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
- Par email à marjorie@maurienne-tourisme.com
- Votre dossier doit être concis et convaincant. Il peut être accompagné de photos, dépliants, revues de presse ou tout autre illustration valorisant votre action.

A noter :

Aucun dossier ne sera accepté après cette date limite, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers jugés incomplets seront irrecevables.

Vous ne pouvez présenter qu'un seul dossier par candidature. Si vous avez plusieurs actions à proposer, complétez un dossier par projet.

Article 5 : Remise des trophées

▪ Le jury

Le jury sera composé de 7 membres en partie extérieurs à la vallée de la Maurienne. La liste, en cours de constitution, sera communiquée ultérieurement.

▪ L'examen des dossiers

Les dossiers seront réceptionnés par Maurienne Tourisme qui effectuera une première sélection sur la base des critères suivants :

- Le côté novateur : action que l'on ne retrouve pas ailleurs sur la vallée.
- L'impact de l'action sur le secteur du vélo et/ou sur le territoire
- Respect des délais de réalisation de l'action (action proposée, organisée ou mise sur le marché 2 ans précédant le dépôt de candidature ou prévue dans les 6 mois suivants la candidature)

Chaque dossier sera, par la suite, examiné par les membres du jury (cités ci-dessus) qui réaliseront un « top 3 » pour chaque catégorie.

La décision du jury ne sera en aucun cas contestable par les participants.

Les trois finalistes de chaque catégorie s'engagent à assister à la remise des trophées le jeudi 17 septembre après-midi pour connaître le lauréat.

▪ Remise des trophées

La remise des trophées officielle s'effectuera à l'occasion des Rencontres de l'Innovation vélo le **jeudi 17 septembre 2020 après-midi à la salle polyvalente de La Tour en Maurienne, Hermillon.**

Les Rencontres de l'innovation vélo s'organiseront de la manière suivante :

- **Un séminaire (14h – 16h)** durant lequel seront abordés les sujets suivants :
 - Etat des lieux de l'offre cyclo de Maurienne sur la base du travail réalisé par les étudiants de l'Université Savoie Mont
 - Tour d'horizon du marché du vélo en France
 - Innovations et filière vélo : le tour des bonnes idées
- **La remise des trophées (16h – 17h30)**

Les actions des trois finalistes de chaque catégorie seront présentées à cette occasion et le gagnant de chaque catégorie se verra remettre un trophée.

- **Une soirée conviviale (18h-22h)**

Il s'agira de prolonger l'après-midi autour d'un moment convivial ; l'occasion de prolonger les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Article 6 : Pourquoi participer aux trophées ?

- De la visibilité pour les candidats

L'organisation de ce concours est l'occasion de valoriser la structure candidate et le travail réalisé, notamment par :

- Une mise en avant de chaque projet sur les sites web www.maurienne-tourisme.com
 - L'envoi d'un communiqué de presse par l'agence de relation presse avec laquelle travaille Maurienne Tourisme.
 - Pour les 3 finalistes de chaque catégorie : une mise en avant sur le site web et une valorisation dans le cadre des Rencontres de l'innovation Vélo.
 - Pour les gagnants de chaque catégorie, la réalisation d'un clip vidéo d'1,30 min env. permettant de promouvoir sa structure et l'action proposée dans le cadre des trophées, la diffusion du clip sur le site web et la possibilité de participer à une conférence de presse dédiée aux trophées.
- Une remise de prix

Les trois finalistes de chaque catégorie se verront remettre un « pack Maurienne » comprenant des produits 100% Maurienne.

Les gagnants de chaque catégorie se verront remettre un trophée à l'occasion des Rencontres de l'innovation vélo le 05 juin 2020 et se verront offrir la réalisation d'un clip vidéo d'1,30 min env. permettant de promouvoir la structure et l'action proposée.

Article 8 : Confidentialité et protection des données

L'association Maurienne Tourisme valorisera, dans les supports de communication qu'elle jugera pertinents, les trophées de l'innovation vélo ainsi que les actions récompensées. Pour les besoins de communication, chaque candidat accepte expressément :

- Que les photos et/ou images transmises avec son dossier de candidature aux Trophées du vélo Maurienne, soient diffusées sur tout support de communication (écrit, numérique, etc.) choisi par Maurienne Tourisme et à ne réclamer aucun droit d'utilisation ni aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.
- Que les photos prises et les vidéos réalisées à l'occasion des Rencontres de l'innovation vélo, soient diffusées sur tout support de communication (écrit, numérique, télévisé, etc.) choisi par Maurienne Tourisme et à ne réclamer aucun droit d'utilisation ni aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.
- Que sa dénomination, son adresse et le nom et prénom de son dirigeant soient utilisés à des fins de communication.

Pour l'organisation des Trophées de l'innovation vélo Maurienne impliquant la collecte et le traitement de données à caractère personnel, Maurienne Tourisme s'engage à :

- Conserver les données sur une durée maximale de 1 an
- En faire usage uniquement dans le cadre des Rencontres de l'innovation
- Ne pas les transférer à ses partenaires